

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
 Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

**RÉDACTION ET ADMINISTRATION**

22 — Rue de Lorraine — 22  
 Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé  
 deux exemplaires sont insérés dans le journal  
 Les manuscrits non insérés seront rendus

**INSERTIONS :**

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré  
 S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 1<sup>er</sup> Juin 1897

**PARTIE OFFICIELLE**

Le Prince, par Ordonnance du 26 mai 1897, a, sur la proposition de M<sup>sr</sup> l'Évêque, agréé M. l'Abbé Pierre Janin, en qualité de Vicaire de la Cathédrale de Monaco.

Une Ordonnance Souveraine du même jour accorde la médaille d'honneur de 1<sup>re</sup> classe à M. Jean-Baptiste Ansaldo, Commis aux bureaux du Gouvernement.

Le Prince, par Ordonnance du 27 mai 1897, a nommé M. Jean-Joseph-Laurent-Gabriel Ducry, Inspecteur principal de Police, Commissaire de Police de la Ville de Monaco, en remplacement de M. Jacques Barbat, décédé.

Une Ordonnance Souveraine du même jour autorise M. Charles Molini, employé à la Société des Bains de Mer, à accepter et à porter la Médaille Commémorative qui lui a été décernée par S. Exc. le Ministre de la Guerre du Royaume d'Italie.

**NOUVELLES LOCALES**

S. A. S. Madame la Princesse a quitté jeudi Monaco, se rendant à Paris. Son Altesse Sérénissime était accompagnée à la gare par le Prince, par M<sup>lle</sup> Oliver, dame d'honneur, et par le Colonel Comted'Orémieulx, Aide de camp. Les carabiniers ont rendu les honneurs, sur le quai de la gare, où se trouvaient, pour saluer la Souveraine, S. Exc. M. Olivier Ritt, Gouverneur Général ; le Colonel Bellando de Castro ; M. Dugué de Mac-Carthy, Secrétaire Général, et le comte Gastaldi, Maire de Monaco.

Un anonyme a remis à M. le Maire de la Ville de Monaco la somme de 100 francs pour être distribuée aux familles nécessiteuses de la Principauté.

Ainsi qu'on a pu le voir plus haut, le Prince, voulant récompenser les longs et loyaux services du Commis des bureaux du Gouvernement, Jean-Baptiste Ansaldo, lui a décerné la médaille d'or de première classe.

La remise de cette médaille a été faite jeudi matin par S. Exc. M. Olivier Ritt, en présence de M. Dugué de Mac Carthy, Secrétaire Général ; de M. le Comte Gastaldi, Maire de Monaco ; de M. le Chef d'Escadron Paul, Commandant les Carabiniers, et de M. le Ch<sup>er</sup> de Loth, Adjoint au Maire.

La série des concerts sur les terrasses du Casino a commencé jeudi soir.

On sait que, tout l'été, chaque après-midi et chaque soirée, le remarquable orchestre monégasque, dirigé par M. Gaétan Borghini, donne des concerts très complets et très variés qui attirent l'affluence des touristes.

Rien n'est plus agréable, surtout le soir, par les belles nuits d'étoiles, que de flâner au bord de la mer en écoutant les pages des plus grands maîtres interprétées à la perfection.

Voici le programme du concert qui sera donné jeudi soir, à 8 h. 1/2, au kiosque de la terrasse de Monte Carlo, par la musique municipale de Turin :

- Ouverture du *Tannhauser*..... Wagner.
- Fantaisie sur *Rigoletto*..... Verdi.
- Élégie funèbre de la *Gotterdammerung*.. Wagner.
- Ouverture de *Cléopatra*..... Mancinelli.
- L'Arlésienne* (2<sup>e</sup> suite d'orchestre)..... Bizet.
- Chœur et ballet d'*Aïda*..... Verdi.
- Mosaïque sur *Gotterdammerung*..... Wagner.

Le comte Léon de Sigaldi a été élu membre du bureau de la Société des Régates.

La Colonie italienne célébrera dimanche la fête du Statut. Un banquet aura lieu à l'hôtel Bristol.

La Société de gymnastique *l'Etoile* donnera, dimanche et lundi 6 et 7 juin, boulevard de la Condamine, une grande fête de bienfaisance, avec le gracieux concours de la Société des Bains de Mer, la Société Chorale *l'Avenir* de Monaco et les compagnies de l'Union patriotique des Alpes-Maritimes, *l'Avenir*.

Voici le programme :

- Dimanche 6 juin. — A 10 heures, vermouth d'honneur offert aux membres honoraires.
- A 1 heure 1/2, grand défilé en ville. Itinéraire : La gare, Monaco-Ville ; Condamine, rue Grimaldi ; Monte Carlo, place du Casino, boulevard de la Condamine.
- A 2 heures 1/2, ouverture de la fête, mouvements divers exécutés par les Sociétés — Intermèdes musicaux par la fanfare de *l'Etoile*.
- A 8 heures 1/2, grand bal.
- A 10 heures, concert donné par la Société Chorale *l'Avenir*, sous la direction de M. A. Nef. — Ascension du ballon *l'Etoile*.

- Lundi 7 juin. — A 2 heures de l'après-midi, kermesse, jeux divers (100 francs de prix).
- A 4 heures 1/2, bal d'enfants.
- A 8 heures 1/2, grand bal.
- Illumination à giorno — Buffet de premier ordre tenu par M. Imbert.
- Prix d'entrée : Enceinte, 0,50 — Tribunes, 1 fr. — Bal, 1 fr. 50.
- Séance de gymnastique, dimanche 6 juin. Tribunes, 1 fr. ; chaises, 0,50.

Le Pèlerinage de la paroisse de Sainte-Dévote à Laghet aura lieu comme les années précédentes le 7 juin, lundi de la Pentecôte.

Les personnes qui désirent profiter des réductions de prix accordées par l'Administration du

chemin de fer de la Turbie et par M. Crovetto, loueur de voitures, sont priées de se faire inscrire aussitôt que possible à la Sacristie de Sainte-Dévote.

Le prix d'aller et de retour par le chemin de fer de la Turbie est fixé à 1 fr.

**VICE-CONSULAT DE FRANCE A MONACO**

Conformément au vœu qui a été exprimé par plusieurs négociants de la Principauté, *l'Annuaire de l'Industrie française et du Commerce d'exportation*, qui contient les tarifs des Douanes françaises et étrangères et les indications et adresses des principaux fabricants ou commerçants français, sera mis à la disposition de tous les commerçants qui désireront le consulter dans la Chancellerie du Vice-Consulat de France, les lundis, mercredis et vendredis, de 9 heures 1/2 à 11 heures du matin.

TÉLÉPHONE. — La villa des Terrasses, à la Turbie-sur-Mer (M<sup>me</sup> la Comtesse de Galve), est reliée depuis le 25 mai au réseau téléphonique monégasque.

Le Tribunal Supérieur a condamné, dans son audience correctionnelle du 25 mai 1897, la nommée Catherine Zonino, 37 ans, journalière à la Turbie, à 6 jours de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

**LETRES PARISIENNES**

(Correspondance particulière du *Journal de Monaco*)

L'enquête judiciaire sur la catastrophe du Bazar de la Charité se poursuit, sous la direction du juge d'instruction Bertulus, magistrat indépendant et plein de tact qui ne se laisse pas impressionner par les articles à sensation de certains journaux. Il a interrogé successivement les organisateurs de l'œuvre, les commissaires et les personnes présentes au moment de l'incendie, notamment la duchesse d'Uzès, M<sup>me</sup> Buffet, la comtesse de Foix, M<sup>me</sup> Gréau, la comtesse Greffulhe douairière, M<sup>me</sup> Archdeacon, la baronne Reille, M<sup>me</sup> Mignot, la marquise de l'Aigle, M<sup>me</sup> Jacobs, etc.

Tous ces témoins ont été unanimes à déclarer que chacun avait fait son devoir et que la fuite des *clubmen*, la fuite des gardénias, les coups de canne et les coups de poing reçus par les dames étaient une légende dont on a pu se réjouir en Allemagne ou dans les milieux socialistes, mais une légende sans fondement comme la plupart de celles qui ont cours en notre fin de siècle. Nous constatons ce résultat de l'enquête avec un double plaisir. Comme Français, il nous est doux de savoir que tout le monde, hommes et femmes, pauvres et riches, a fait preuve de courage et de dévouement. Comme chroniqueur, il nous est agréable de rappeler que le *Journal de Monaco* a été un des premiers organes de la presse qui ait protesté contre des bruits absurdes, un peu trop facilement colportés pour des amateurs de scandales.

×

Les suites matérielles de la catastrophe sont assez terribles sans qu'on essaie de les aggraver par des accusations déshonorantes. Le président du syndicat des tissus de Paris, M. Ancelet, vient de faire publier un mémoire où nous lisons :

« Les annulations de toilettes, les contre-ordres de fêtes

ont déjà provoqué le renvoi de nombreuses ouvrières. Le travail des mois les plus lucratifs, dont le gain est destiné à faire face aux chômages des saisons mortes, se trouve supprimé; celui de l'année entière est compromis.

« Il y a là, pour les ouvriers et ouvrières, une douloureuse situation dont tout le monde, surtout les pouvoirs publics, le comité des fêtes parisiennes, les chambres syndicales professionnelles, a le devoir de se préoccuper. »

Ce cri de détresse est de circonstance. Le deuil n'a que trop de raison d'être dans des familles trop nombreuses auxquelles on ne saurait dire sans cruauté : « Pour être charitable, il convient de s'amuser. » Mais tout le monde n'a pas à regretter la mort d'un parent, et ce serait pousser la sentimentalité trop loin que de porter des crêpes longtemps encore, au risque de priver de travail des ouvriers et des ouvrières. La presse parisienne n'agit avec raison contre un excès d'émotion préjudiciable aux plus respectables interdits. Le jubilé de la reine d'Angleterre vient d'apporter une heureuse diversion au ralentissement général du commerce à Paris. Le bal des Saint-Cyriens, qu'il avait été question de supprimer, aura lieu en juin, comme d'habitude, et Paris reprend son aspect animé.

C'est un plaisir de traverser l'après-midi le jardin des Tuileries. Des familles de touristes s'arrêtent de longs instants devant les statues; des dames, en toilettes printanières, brodent sur des pliants; des amateurs de grand air et de soleil regardent les équipages élégants qui vont au bois; des flâneurs causent des nouvelles du jour et des soirées amusantes des cabarets de Montmartre, de plus en plus fréquentées.

On y sera, paraît-il, tout-à-fait en sécurité grâce aux prescriptions nouvelles de la Préfecture de police. M. Lépine a donné le coup-d'œil du maître : il est allé les visiter, en veston matinal et presque incognito, par un joli matin ensoleillé. N'eût été la cocarde tricolore ornant le chapeau du cocher qui conduisait sa victoria gros bleu, personne ne se fût douté que le visiteur, courant de porte en porte « les boîtes à musique », était un personnage officiel.

Comme un simple mortel, M. Lépine a dû stationner quelques minutes au « carrefour des écrasés » ce qui lui a permis de faire de salutaires réflexions sur les difficultés de la circulation urbaine.

×

C'est un problème qui s'impose d'ailleurs de plus en plus à sa vigilance. On annonce, en effet, que la Compagnie générale des Petites-Voitures nous dotera prochainement de fiacres sans chevaux. A bref délai nous aurons des voitures automobiles, qui feront des courses au tarif d'un franc. On ne pourra plus se livrer aux plaisanteries sur les cochers de fiacre et ce sont des « mécaniciens » qui désormais écraseront les piétons.

Les objections les plus variées ont salué — c'était à prévoir — l'annonce de ce progrès. Mais M. Bixio en a fait justice dans un rapport qu'il a lu à la dernière assemblée générale de ses actionnaires.

« Comme toute idée nouvelle, a-t-il dit, comme la création des chemins de fer en particulier, la question de l'automobilisme soulève un monde d'oppositions. Nous passerons rapidement en revue les objections qui sont le plus communément présentées :

« Les voitures automobiles ne marcheront pas, elles seront constamment détraquées et en réparation. — Ces propos ne sauraient nous surprendre et nous les accueillons avec une certaine tranquillité, quand nous songeons que François Arago et M. Thiers, qui n'avaient, certes, ni l'un ni l'autre, un esprit banal, ont manifesté les mêmes préoccupations pour les chemins de fer.

« La circulation dans Paris deviendra impossible. — Pourquoi cela? C'est le contraire qui se produira, car, du premier coup, la voie publique sera débarrassée, par la suppression du cheval, de la moitié de l'occupation de terrain exigée par les voitures attelées, et rien ne sera plus facilement maniable que la voiture automobile.

« Les accidents de personne seront beaucoup plus nombreux. — Il n'y a aucune raison pour que cela soit, et vous avez appris à vos dépens combien sont malheureusement nombreux les accidents occasionnés par les chevaux, accidents qui ont singulièrement augmenté depuis que le train des voitures de place a été sensiblement accéléré par suite des exigences du public, qui veut à toute force une rapidité plus grande ».

Les petites voitures automobiles marcheront à l'électricité: elles marcheront très vite. Là est le danger. Mais on pourra, comme à Londres, prendre un arrêté interdisant une allure dépassant 18 kilomètres à l'heure et imposant diverses mesures de précaution. Seulement il faudra faire une loi spéciale autorisant, comme à Londres, des amendes formidables contre les contrevenants. Une peine de 5 à 10 francs n'aurait pas d'effet: à Londres un tribunal de police applique des amendes de 400 francs et plus. Voilà qui est pratique.

Pendant qu'on sera en veine de réglementation, on fera bien de s'occuper des vélocipèdes dont la circulation a pris un développement extraordinaire. Trop fréquemment des accidents se produisent par la faute des amateurs de ce sport qui bousculent volontiers les promeneurs et s'enfuient ensuite à toute vitesse. Ne gênons pas le progrès; mais empêchons-en les abus par des sévérités nécessaires.

×

On réglemente ferme en ce moment. Il y a, comme chacun sait, foires sur foires dans Paris. A la foire du Trône succède celle des Invalides avec les mêmes baraques, les mêmes bonisseurs, les mêmes clowns, les mêmes femmes colosses, les mêmes danseuses, les mêmes *chevaux-de-bois*, le même public.

D'ici quelques jours nous aurons la foire de Neuilly, avec un *jour mondain*. Après la foire du Gros-Cailou, celle des Diamants.

A la suite de la catastrophe de la rue Jean-Goujon, la préfecture de police a voulu interdire dans les fêtes l'éclairage classique au pétrole. Mais les tenanciers de spectacles et de boutiques ont réclamé contre l'application immédiate d'un règlement que les surprénait à l'improviste. On accordera des délais. Mais le règlement finira par recevoir son application, la France étant le pays le plus facile à gouverner. Nous ne verrions d'ailleurs aucun inconvénient à ce que le nombre des forains diminuât dans l'intérêt de la moralité et de l'hygiène. Ces distractions font dépenser aux ouvriers un argent qui pourrait avoir un emploi plus utile et ces agglomérations de baladins, campant en pleine capitale, apportent dans Paris de mauvaises odeurs.

Or, en ce moment, comme chaque année en pareille saison, l'administration s'occupe de préserver Paris de certains parfums qui le rende inhabitable en été.

On a beaucoup discuté à l'Académie de Médecine sur les causes de l'infection. On les a trouvées — ou à peu près; ce dont il ne faut pas rire, car, quand on connaît la source du mal, on est bien près de pouvoir y remédier.

Ce seraient les usines qui nous enverraient tous ces miasmes... Comme on ne peut pas supprimer les usines, ni les miasmes, l'Académie opine pour qu'on brûle dans un foyer ces émanations avant leur sortie de l'usine. Des savants non officiels prétendent qu'il serait préférable de les précipiter au moyen de la vapeur d'eau et des appareils frigorifiques.

Pourquoi n'essaierait-on pas l'un et l'autre système? On nous fait espérer — c'est écrit dans le rapport d'un inspecteur de la salubrité — que « dans un avenir prochain, l'odeur de Paris ne sera plus qu'un souvenir ».

Et dire qu'il y a des gens qui osent parler de la faillite de la science!

DANGEAU.

## BIBLIOGRAPHIE

**Les Victimes de la Charité**, par M<sup>me</sup> la comtesse D. DE BEAUREPAIRE DE LOUVAGNY. Un vol. in-8° illustré. Prix : 5 francs. (Ancienne maison Ch. Douniol, Téquy, successeur, 29, rue de Tournon, Paris.)

L'incendie de la rue Jean-Goujon devait inspirer à quelque âme généreuse la noble pensée de fixer dans une œuvre durable le souvenir des infortunées victimes qui ont trouvé la mort dans l'épouvantable catastrophe. Cette œuvre, M<sup>me</sup> la comtesse de Beaurepaire de Louvagny, vient de la réaliser dans un livre qui va paraître à l'ancienne maison Douniol, sous ce titre : *Les Victimes de la Charité*. Collaboratrice de ces femmes admirables, la comtesse de Beaurepaire, qui devait vendre au comptoir de l'Œuvre Saint-Michel le jour même de la catastrophe, paie en quelque sorte un tribut à leur mémoire, en disant une fois de plus les mérites de celles dont, sans une circonstance particulière, elle eût sans doute partagé le sort.

Ce long martyrologe, dans lequel la première place appartient à M<sup>me</sup> la duchesse d'Alençon, constitue un livre précieux que beaucoup voudront posséder comme un document important dans les annales de la Charité chrétienne.

Les photographures qui orneront cet ouvrage feront connaître ces figures tout empreintes de charité, à ceux qui ne les ont pas vues, et en feront revivre le souvenir à ceux qui les connaissent.

## FAITS DIVERS

La Chambre des députés français est saisie d'un nouveau projet de loi relatif aux nouveaux colis postaux de cinq à dix kilos. Le rapport de la commission du

budget qui vient d'être terminé est favorable. On peut donc considérer que la modification sera votée par les Chambres sans la moindre difficulté. Résumons en quelques lignes la question.

On sait que le service des colis postaux est fait en France par les grandes Compagnies de chemins de fer et les chemins de fer de l'Etat, substituées à l'administration des Postes pour tout ce qui concerne ce service. Cette substitution est réglée par une convention spéciale, dite: du 15 janvier 1892 et ratifiée par une loi du 12 avril de la même année.

Le projet actuel a pour but de donner au service des colis postaux une extension plus grande et d'introduire dans la Convention de 1892 quelques modifications.

C'est donc simplement une convention additionnelle qui n'apporte aucun changement essentiel au service des colis postaux.

Les seules différences sont celles-ci.

Les Compagnies n'étaient tenues jusqu'ici qu'au transport des colis dont le poids n'excédait pas, soit 3 kilogrammes, soit 5 kilogrammes, suivant le prix de 60 ou de 80 centimes. Désormais, elles devront transporter les colis de 5 à 10 kilos à raison de 1 fr. 25 en gare (1 fr. 50 à domicile).

Sauf le cas de force majeure, la perte, l'avarie ou le vol d'un colis postal donne lieu à une indemnité qui ne peut dépasser 15 fr. pour un colis de 3 kilos et 25 pour un de 5. Le maximum d'indemnité pour le nouveau colis sera de 30 fr.

La taille du nouveau type de colis est limitée à 1 m, 50 dans un sens quelconque, c'est-à-dire 3 m. c. 275. Toutes les autres conditions applicables aux anciens types: affranchissement obligatoire, uniformité du tarif, limitation de la responsabilité sont applicables au nouveau type.

En somme, l'extension est tout à l'avantage du public. Elle donne satisfaction à un besoin réel.

Au début, le poids des colis postaux était limité à 3 kilos (en 1881). Dix ans plus tard, il fut porté à cinq et le résultat de cette mesure se fit sentir immédiatement, car en trois ans le nombre des colis transportés s'éleva de 28 millions à 42 millions, c'est-à-dire qu'il s'accrut de 45 %. Depuis toutes les chambres de commerce et un certain nombre de conseils généraux demandaient que le poids maximum du colis postal fût augmenté.

Ils se basaient très justement pour émettre ce vœu sur ce que la moyenne des colis postaux en France ne dépasse pas une unité par tête d'habitant, tandis qu'en Allemagne, où le maximum de poids va jusqu'à 50 kilos, cette moyenne est de *deux et demi* par tête. En Suisse, cette moyenne dépasse quatre colis par tête, parce qu'en ce pays le poids n'est pas limité, et que, pour 1 fr. 50, on peut faire transporter jusqu'à 20 kilos à toute distance.

Quant au tarif, il ne paraît pas être exagéré, puisque le nouveau type est inférieur au tarif des deux catégories existantes.

Si l'on retire, en effet, le droit fixé de 0 fr. 10, droit de timbre invariable pour toute expédition, on reconnaît que le tarif de 0 fr. 50 pour un colis de 0 à 3 kilos donne au maximum par kilo un prix de 0 fr. 166; le tarif de 0 fr. 70 pour un colis de 3 à 5 kilos donne 0 fr. 140, tandis que le tarif proposé de 1 fr. 15 pour les colis de 5 à 10 donne 0 fr. 115 par kilo.

Enfin, malgré la majoration du poids de 100 %, le supplément pour factage à domicile n'est que de 0 fr. 25 comme pour les deux autres catégories.

On prévoit que la création du nouveau type sera surtout utile aux cultivateurs, maraîchers, etc., qui ont à la ville une clientèle particulière.

LE JUBILÉ DE LA REINE D'ANGLETERRE. — Londres fêtera avec un grand éclat la soixantième année de règne de celle que les Anglais ne nomment pas autrement que *Her gracious Majesty* (Sa gracieuse Majesté). De 1837 à 1897, en effet, l'Angleterre n'a fait qu'agrandir sa force matérielle. Voici le programme des fêtes qui vient d'être arrêté.

Il y aura à Saint-Paul un service religieux et un défilé auquel assistera la reine.

Saint-Paul est un des plus grands monuments de l'Europe. Officiellement, c'est la cathédrale protestante de Londres. C'est une vaste et lourde église, située au cen-

tre de la Cité de Londres, et qui imite assez mal Saint-Pierre de Rome et le Panthéon de Paris. Les proportions de l'édifice sont considérables, et on aperçoit le dôme de Saint-Paul de très loin, bien avant d'arriver à Londres.

On n'ignore point que la religion officielle des Anglais est un protestantisme spécial, auquel ils ont donné le nom d'*Eglise anglicane*. Les Anglicans ont des archevêques, des évêques et un primat, qui réside à Cantorbéry. Tous ces prélats sont mariés, ont quantité d'enfants, et siègent presque tous à la Chambre des pairs.

Pour arriver à Saint-Paul, il y a un grand nombre de marches à monter. La reine Victoria se placera devant le portail de la cathédrale, et les diverses autorités de Londres défilent devant elle. Les deux personnes les plus remarquées de la cérémonie, après la reine, seront certainement l'évêque de Londres et le lord-maire de la Cité, qui, récemment, assistait à Paris aux obsèques des victimes de la rue Jean-Goujon.

Buckingham ou plutôt *Buckingham' palace*, est le palais qu'habite officiellement à Londres la reine d'Angleterre. C'est là qu'auront lieu diverses réjouissances : réception des délégués royaux, banquet, bal et garden-party.

En réalité, la reine n'est presque jamais à Londres. Au lieu d'habiter Buckingham, elle réside presque tout le temps à Windsor, vieux château historique qui se trouve à environ 20 kilomètres à l'ouest de Londres.

Buckingham est cependant une vaste et belle habitation construite en briques rouges et située très près de Hyde-Parck, le plus pittoresque sinon le plus beau des parcs publics de Londres. Buckingham est bâti dans le style moderne. La salle de bal et les appartements de réception se trouvent au premier étage. Le jour de l'ouverture de la session du Parlement, la reine s'arrête un jour ou deux à Buckingham. Le service est assuré par les *horse-guards* (cuirassiers de la garde) et les grenadiers à pied.

Derrière le palais, se trouvent d'agréables jardins dans lesquels aura lieu le garden-party, en présence de toute l'aristocratie anglaise.

A Windsor, la reine assistera à la promenade en cortège des élèves du collège d'Eton. Elle recevra également, dans ce même palais, en audience solennelle, les maires des principales villes d'Angleterre, d'Ecosse et du pays de Galles. Il est à peu près certain que les maires des villes d'Irlande n'assisteront pas à cette cérémonie.

Windsor est un vieux et intéressant château à grosse tour, à créneaux et à mâchicoulis, qu'entourent de vastes pelouses et jardins. Les appartements particuliers de la reine sont superbes et aménagés avec un confort incroyable. On ne peut les visiter qu'avec une permission spéciale du lord grand chambellan. C'est là qu'ont lieu les fameuses *baise-mains* royaux et les présentations officielles de la cour.

Mais la grande curiosité de Windsor, celle qui lui vaut la sincère admiration de tous les artistes du monde, consiste dans ses magnifiques galeries qui contiennent quantité d'objets d'art et de toiles de maîtres, parmi lesquelles les Van Dyck et les Holbein sont en majorité.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Etude de M<sup>e</sup> BLANC, notaire, à Monaco  
39, rue Grimaldi, 39

**PUBLICATION DE SOCIÉTÉ**

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> BLANC, notaire, le 15 mai 1897, M. **Oswaldo DELLA CASA**, marbrier, demeurant à Monaco, et M. **Henri GIOAN**, tailleur de pierres, demeurant à Monaco, ont formé entre eux une Société en nom collectif sous la raison sociale *Della Casa et Gioan*. Chacun des associés fera usage de la signature sociale, mais il n'engagera la Société que pour les affaires qui l'intéressent ; en conséquence, tous billets, lettres de change, et généralement tous engagements, exprimeront la cause pour laquelle ils auront été souscrits.

Le siège de la Société est fixé à Monaco, quartier de la Condamine, jardin de Millo, maison Marrand ; la Société a été contractée pour cinq années du jour de l'acte. Le fonds social est fixé à 3,200 francs.

Une expédition dudit acte a été déposée ce jourd'hui même au greffe du Tribunal Supérieur.

Pour extrait : signé, A. BLANC.

Etude de M<sup>e</sup> H. BERTRAND, huissier à Monaco  
3, place Saint-Nicolas

**VENTE SUR SAISIE**

Le jeudi dix-sept juin courant, à deux heures du soir, dans une villa sise près le pont de la Rousse, à Monte Carlo, il sera procédé par le ministère de l'huissier sous-signé à la vente d'une grande quantité de meubles et objets mobiliers consistant notamment en un riche mobilier de salon, de salle à manger en chêne sculpté, vases de Chine et du Japon, lits complets, commodes, piano Hensel, lustres, tableaux, glaces, chaises, fauteuils, canapés, tables, tapis, rideaux, argenterie, vaisselle, verrerie, ustensiles de cuisine, etc.

Au comptant et 5 % en sus pour frais d'enchères.  
Monaco, le 1<sup>er</sup> Juin 1897.

L'huissier : BERTRAND.

**TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO**

**AVIS**

Les créanciers de la dame **Bouteille**, épouse **Fro-ment (Maison Pons)**, sont invités à se présenter au Palais de justice, à Monaco, le 8 juin courant, à deux heures et demie de l'après-midi, pour délibérer tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Le Greffier en Chef :  
RAYBAUDI.

**AVIS**

Par jugement en date de ce jour, 1<sup>er</sup> juin, exécutoire sur minute et avant son enregistrement, le Tribunal Supérieur a déclaré le sieur **Emmanuel ISOUARD**, entrepreneur de travaux publics, demeurant à Monaco, en état de faillite, dont l'ouverture a été provisoirement fixée au 21 avril dernier.

Aux termes du même jugement, M. Plantif, juge du siège, a été nommé commissaire et M. Raybaudi, syndic provisoire de ladite faillite.

Monaco, le 1<sup>er</sup> juin 1897.

Pour le Greffier en Chef,  
A. Cioco, C. G.

Madame veuve Marie MUSSATTO ; M. et M<sup>me</sup> Pierre MUSSATTO et leur famille, remercient très sincèrement les personnes qui ont bien voulu s'associer à leur douleur en assistant aux obsèques de leur regretté

**Monsieur Jacques MUSSATTO**

leur époux, père et beau-père, et les informent qu'une messe de huitaine sera dite le samedi 5 juin, à 8 heures du matin, en l'église Sainte-Dévote.

**CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE**

**EXCURSIONS EN DAUPHINÉ**

La Compagnie P.-L.-M. offre aux touristes et aux familles qui désirent se rendre dans le Dauphiné vers lequel les voyageurs se portent de plus en plus nombreux chaque année, diverses combinaisons de voyages circulaires à itinéraires fixes ou facultatifs permettant de visiter à des prix réduits, les parties les plus intéressantes de cette admirable région : La Grande Chartreuse, les Gorges de la Bourne, les Grands Goulets, massifs d'Allevard et des Sept-Laux, la route de Briançon et le massif du Pelvoux, etc., etc.

La nomenclature de ces voyages, avec prix et conditions figure dans le Livret Guide P.-L.-M. qui est mis en vente au prix de 40 centimes dans les principales gares de son réseau, ou envoyé contre 0<sup>fr</sup> 75 en timbres-poste adressés au service de l'Exploitation (Publicité), 20, boulevard Diderot, Paris,

**VILLES D'EAUX**

Billets d'aller et retour collectifs.

Il est délivré du 15 Mai au 15 Septembre dans toutes les gares du réseau P.-L.-M. sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres aller et retour, aux familles d'au moins quatre personnes payant place entière et voyageant ensemble, des billets d'aller et retour collectifs

de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> classe, valables 30 jours, pour les stations thermales suivantes : Aix (Aix-en-Provence), Aix-les-Bains (Aix-les-Bains, Marlioz) Baume-les-Dames (Guillon-les-Bains), Besançon, Bollène-la-Croisière (Courdorcet-les-Bains Bourbon-Lassy. Carpentras (Montbrun-les-Bains, Montmirail), Cette (Balarue), Chambéry (Challes), Charbonnières, Clermont-Ferrand (Royat), Cluses (St-Gervais) Coudes (St-Nectaire), Digue Euxet-les-Bains, Evian-les-Bains, Genève (Champol) Goncetin (Allevard), Grenoble (Uriage), Groisy-le-Plot (La Caille), La Bastia (St-Laurent les-Bains), Lépin-Lac d'Aiguebolette (La Bauche), Le Vigan (Cauvalat-les-Vigan) Lons-le-Saulnier, Manosque (Gré-loux), Montélimar (Bondonneau), Montpellier (Palavas), Montrond, Moulins (Bourbon-l'Archambault), Moutiery (Salins, Brides), Pougues (Pougues-les-Eaux), Rémills (St-Honoré-les-Bains), Riom (Châtel-Guyon, Châteauneuf, Roanne (St-Alban), Sail-sous-Couzan, St-Georges-de-Com-miers (La Motte), St-Julie-den-Cassagnas (Les Fumades), St-Martin d'Estréaux (Sail-les-Bains), Salins, Santenay, Sauve (Fousange-les-Bains), Thonon-les-Bains, Vals-les-Bains-Labégude (Vals), Vandenesse (St-Honoré-les-Bains), Vichy, Villegort (Bagnols).

Le prix s'obtient en ajoutant aux prix de six billets simples ordinaires, le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de trois, c'est-à-dire que les trois premières personnes paient le plein tarif et que la quatrième et les suivantes paient le demi-tarif seulement.

**BAINS DE MER DE LA MÉDITERRANÉE**

Billets d'aller et retour valables 33 jours  
Billets individuels et billets collectifs (de famille)

Il est délivré du 1<sup>er</sup> Juin au 15 Septembre de chaque année, des billets d'aller et retour de Bains de Mer de 1<sup>er</sup> 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classe, à prix réduits, pour les stations balnéaires suivantes :

Aigues-Mortes, Antibes, Bandol, Beaulieu, Cannes, Golfe Juan-Vallauris, Hyères, La Ciotat, La Seyne-Tamaris-sur-Mer, Menton, Monaco, Monte-Carlo, Montpellier, Nice, Ollioules-Sanary, St-Raphaël, Toulon et Villefranche-sur-Mer.

Ces billets sont émis dans toutes les gares du réseau P.-L.-M. et doivent comporter un parcours minimum de 300 kilomètres aller et retour.

Prix : Le prix des billets est calculé d'après la distance totale, aller et retour résultant de l'itinéraire choisi et d'après un barème faisant ressortir des réductions importantes pour les billets individuels ; ces réductions peuvent s'élever à 50 % pour les billets de famille.

**VOYAGES CIRCULAIRES A ITINÉRAIRE FACULTATIF**

Carnets individuels et carnets collectifs

Il est délivré, pendant toute l'année, des carnets de voyages circulaires avec itinéraire facultatif sur les sept grands réseaux français permettant aux voyageurs d'effectuer, à prix réduits, en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> classe, sur le seul réseau P.-L.-M. de nombreuses combinaisons de voyages circulaires avec itinéraire tracé à leur gré. Ces carnets sont individuels ou collectifs.

VALIDITÉ.— La durée de validité des Carnets varie de 30 à 60 jours suivant l'importance du parcours. Cette durée de validité peut être, à deux reprises, prolongée de moitié, moyennant un supplément de 10 % du prix total du carnet pour chaque prolongation.

Les demandes de carnets peuvent être adressées aux chefs de toutes les gares des réseaux participants ; elles doivent leur parvenir 5 jours au moins avant la date du départ. Pour certaines grandes gares, le délai de demande est réduit à 3 jours.

**MOUVEMENT DU PORT DE MONACO**

Arrivées du 24 au 30 mai 1897

CANNES, b. Monte-Carlo, fr., c. Ferrero,	sable.
ID. b. Indus, fr., c. Cassis,	id.
ID. b. Saint-Louis, fr., c. Martin,	id.
ID. b. Louis, fr., c. Marazine,	id.
ID. b. Marie, fr., c. Arnaud,	id.
ID. b. Louise, fr. c. Garel,	id.
SAINT-TROPEZ, b. Vengeur, fr., c. Gardenc,	id.
ID. b. Figaro, fr., c. Musso,	id.
ID. b. Tante, fr., c. Davin,	id.
Départ du 24 au 30 mai	

CANNES, b. Monte-Carlo, fr., c. Ferrero,	sur lest.
ID. b. Indus, fr., c. Cassis,	id.
ID. b. Saint-Louis, fr., c. Martin,	id.
ID. b. Louis, fr., c. Marazine,	id.
ID. b. Marie, fr., c. Arnaud,	id.
ID. b. Louise, fr., c. Garel,	id.
SAINT-TROPEZ, b. Vengeur, fr., c. Gardenc,	id.
ID. b. Figaro, fr., c. Musso,	id.
ID. b. Tante, fr., c. Davin,	id.

AVIS

Conformément au Règlement du Cercle des Etrangers de Monte Carlo, l'entrée des Salons n'est accordée qu'aux personnes munies de Cartes.

Ces Cartes sont délivrées au bureau du Commissaire Spécial.

Elles sont valables :

Les unes, pour l'Atrium, la Salle des Fêtes et le Salon de Lecture.

Les autres, pour toutes les Salles indistinctement

L'entrée des Salles de Jeu est interdite aux habitants de la Principauté ; elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

L'ADMINISTRATION.

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX

VIOLETTE DE MONTE CARLO

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

EAU D'IRIS DE MONACO

EAU DE COLOGNE

FLUIDE LÉNÉTIQ MOEHR

EAU, PATE ET POUDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouta

SAVONS DE TOILETTE

NESTOR MOEHR

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

MONTE CARLO, boulevard Peirera, MONTE CARLO

A LA

BELLE JARDINIÈRE DE MONACO

Boulevard de la Condamine

Maison spéciale de Vêtements tout faits et sur mesure pour hommes et enfants.

Uniformes et Livrées — Costumes Cyclistes — Maillots et Bas — Robes de chambre et Coin de feu — Vêtements imperméables — Habits — Redingotes — Gilets et Pantalons drap noir — Pèlerines capuchon.

Vêtements sur mesure, le complet depuis 45 fr.

MAISON DE CONFIANCE

Prix marqués en chiffres connus

GRAND BAZAR

MAISON MODÈLE

DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

Médaille aux Expositions Universelles : Anvers, 1885 ; Paris, 1889

PRIX FIXE

ARTICLES DE PARIS

SOUVENIRS DE MONACO ET DE MONTE CARLO

PAPETERIE, FOURNITURES DE BUREAUX, PHOTOGRAPHIES

OBJETS RELIGIEUX, PARFUMERIE

ÉVENTAILS, GANTS, BONNETERIE, BROSSERIE

LINGERIE, RUBANS, MERCERIE, DENTELLES

OMBRELLES, PARAPLUIES, CANNES

ARTICLES DE JEUX, OPTIQUE, JOUETS

ARTICLES DE VOYAGES ET DE MÉNAGE

MAISON RECOMMANDÉE — ON PARLE LES LANGUES

GÈNES

CLINIQUE PRIVÉE POUR DAMES

(Traitements des maladies des femmes)

Directeur : D<sup>r</sup> L. M. BOSSI

Professeur d'Obstétrique et de Gynécologie à l'Université de Gènes

ASSISTANCE DES SOEURS DOMINICAINES QUI DEMEURENT DANS L'INSTITUT

Traitement des maladies de la matrice, des ovaires, de la vessie, des cas d'obstétrique compliqués, de l'hystérisme, etc.

Maison située dans une très belle position, isolée, avec grand jardin. — Salle pour laparotomies. — Salle pour toutes espèces d'opérations gynécologiques et pour médications. — Massage — Electrolyse — Bains de mer.

Pour informations, s'adresser au D<sup>r</sup> Prof. BOSSI, rue Assarotti, 20, Gènes, de 1 heure à 3 heures, les mardi, Samedi, Mercredi et Dimanche.

LEÇONS ET COURS

POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de S<sup>t</sup>-Maur

Rue Grimaldi, n° 25 — Condamine

APPARTEMENT A LOUER

S'ADRESSER :

18, rue des Briques — MONACO

LEÇONS DE PIANO

M<sup>lle</sup> SCHWENTZER

MONACO, Rue de Lorraine, 10, MONACO

Imprimerie de Monaco — 1897

Service d'Été — HORAIRE DE LA MARCHÉ DES TRAINS DU 1<sup>er</sup> JUN 1897 — Service d'Été

Direction de Paris à Vintimille

STATIONS	1 rap. 1		7 rap. 1		5 expr. 1.2.			A partir du 1 <sup>er</sup> octobre						
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir		
PARIS.....dép.	9 25	8 25												
DIJON.....dép.	2 29	1 9												
LYON-PERRACHE.....dép.	5 34	4 40												
.....arr.	10 34	9 25												
MARSEILLE.....	353 1.2.3.	337 1.2.3.	304 1.2.3.	303 1.2.3.	311 1.2.3.	7 1.2.3.	333 1.2.3.	343 1.2.3.	309 1.2.3.	5 1.2.3.	315 1.2.3.	361 1.2.3.	363 1.2.3.	365 1.2.3.
.....dép.	matin	soir	matin	soir	matin	soir	soir	soir	soir	matin	soir	soir	soir	soir
TOULON.....dép.	12 20	9 50												
Les Arcs.....dép.	2 40	11 27												
CANNES.....dép.	3 58	12 58												
NICE.....dép.	5 23	4 40												
Nice-Riquier.....dép.	6 47	2 48												
Villefranche-s-Mer.....dép.	6 45	3 46												
Beaulieu.....dép.	5 4	3 41												
Eze.....dép.	5 8	3 21												
La Turbie.....dép.	5 12	3 26												
MONACO.....arr.	5 27	3 44												
MONTE CARLO.....arr.	5 32	3 44												
.....dép.	5 35	3 48												
.....dép.	5 38	3 53												
Cabbé-Roquebrune.....dép.	5 45	4 4												
MENTON.....dép.	6 4	4 20												
Garavan.....dép.	6 10	4 26												
VINTIMILLE.....arr. h. Paris	6 22	4 38												
.....dép. h. Paris	6 35	5 51												
GÈNES.....arr.	12 30	11 30												

Direction de Vintimille à Paris

STATIONS	Alb. matin		matin		soir		A dater du 1 <sup>er</sup> octobre							
	dép.	arr. h. Paris	dép.	arr.	dép.	arr.	matin	soir	matin	soir	matin	soir		
GÈNES.....dép.	3 52	8 30			6 50	9 22								
VINTIMILLE.....	318 1.2.3.	306 1.2.3.	308 1.2.3.	40 1.2.3.	12 1.2.3.	348 1.2.3.	352 1.2.3.	356 1.2.3.	360 1.2.3.	354 1.2.3.	362 1.2.3.	364 1.2.3.	366 1.2.3.	
.....dép. h. Paris	matin	soir	matin	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir		
Garavan.....dép.	6 35	8 57	10 23	12 58	3 10	5 58	6 58	11 45						
MENTON.....dép.	6 48	9 10	10 36	12 58	3 23	5 43	7 43	12 4						
Cabbé-Roquebrune.....dép.	6 57	9 20	10 46	12 58	3 32	5 23	7 23	10 33	12 4	8 53	5 25	12 47	5 53	
MONTE CARLO.....arr.	7 18	9 41	11 7	14 28	3 47	5 38	7 38	10 48	12 19	9 8	5 40	1 2	6 8	
MONACO.....arr.	7 20	9 44	11 12	14 30	3 53	5 44	7 45	10 54	12 25	9 14	5 46	1 8	6 14	
.....dép.	7 23	9 47	11 15	14 34	3 57	5 47	7 48	11 11	12 27	9 17	5 47	1 13	6 17	
.....dép.	7 26	9 50	11 20	14 36	4 4	5 52	7 52	11 4	12 33	9 20	5 50	1 16	6 20	
La Turbie.....dép.	7 31	9 55	11 25	14 42	4 4	5 57	8 4			9 27		1 27	6 27	
Eze.....dép.	7 37	10 1	11 31	14 49	4 17	6 3	8 12			9 33	6 4	1 33	6 33	
Beaulieu.....dép.	7 42	10 6	11 37	14 55	4 23	6 8	8 20	11 17		9 38	6 6	1 39	6 38	
Villefranche-s-Mer.....dép.	7 46	10 10	11 42	15 2	4 28	6 12	8 26	11 24		9 42	6 10	1 44	6 42	
Nice-Riquier.....dép.	7 50	10 14	11 48	15 5	4 33	6 17	8 33			9 47	6 14	1 48	6 47	
NICE.....arr.	7 54	10 18	11 52	15 20	4 38	6 21	8 39	11 28	12 52	9 51	6 18	1 52	6 51	
CANNES.....dép.	8 8	10 30	11 55	15 23	5 5	6 34	9 5		1 14					
Les Arcs.....dép.	8 16	11 30	12 13	15 31	5 57	7 44	10 14		2 8					
TOULON.....dép.	11 41	1 40	4 40	4 26	7 40	9 22		3 42						
MARSEILLE.....	2 rap. 1	4 exp. 1			10 rap. 1	12								
LYON-PERRACHE.....dép.	matin	matin			soir	soir								
DIJON.....dép.	9 25	10 45			11 20	7 8								
PARIS.....arr.	5 13	11 20			4 22	11 34								

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

Ma	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
	24	749.8	750.2	750.1	750.1	750.8	18.8	20.2	21.3	18.2				17.8	68
25	752.2	752.2	750.7	749.9	749.8	19.8	21.1	22.2	19.2	18.2	61	S E faible	Nuageux		
26	749.2	749.2	748.5	747.8	749.2	20.2	22.3	24.2	19.2	17.8	60	S O faible	Beau		
27	747.8	747.1	756.9	746.6	746.9	21.2	19.9	23.5	18.5	17.3	73	id.	Couvert		
28	747.2	749.2	750.8	751.3	753.2	19.3	21.5	23.8	19.2	18.5	59	S E faible	Beau		
29	759.2	749.8	750.1	760.6	761.2	20.5	23.5	25.1	49.5	18.3	57	id.	id.		
30	761.2	760.8	760.1	759.2	759.2	20.1	23.2	26.1	20.3	19.2	57	S O faible	id.		
DATES					24	25	26	27	28	29	30				
TEMPÉRATURES EXTRÊMES					Maxima	22.6	22.1	24.2	24.2	23.8	25.5	26.2	Pluie tombée: 0 <sup>mm</sup> 9		
					Minima	17.1	17.1	16.9	17.2	16.2	17.2				